

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-066**

**Séance du 01 décembre 2022**

**Avis relatif à la liste rouge régionale des fonges**

Après avoir examiné le dossier relatif à la liste rouge régionale des fonges, le CSRPN rend un **avis favorable** à cette liste rouge régionale et souligne la qualité et la quantité du travail qui a été effectué malgré la complexité de ce groupe si particulier.

Il rappelle aussi la nécessité de préserver le rôle structurant de ces organismes et donc l'importance de cette liste. De façon générale, il rappelle qu'il est important de « faire vivre » cette liste afin qu'elle puisse être appropriée par les acteurs de la protection de la nature. Il y a donc une pertinence à sensibiliser et former les naturalistes à la mycologie et à une réelle prise en compte dans les études d'impacts. De même, il invite le porteur de projet à développer des liens avec la recherche en vue de la prochaine révision de cette liste.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

